

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE du Conseil municipal de DIEPPE

le 8 janvier 2018

19 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

	Pages
1. Bienvenue et annonces par le maire	
2. Mot d'ouverture	
3. Appel à l'ordre	
4. Confirmation du quorum par le secrétaire	
5. Déclaration de conflit d'intérêts	
6. Adoption de l'ordre du jour	
7. Présentations, requêtes et pétitions	
7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC	
7.2 Audience publique - fermeture permanente de rue - rue Gaspé - portion	5 - 9
8. Questions du public	
9. Adoption des procès-verbaux	
9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2017	10 - 21
9.2 Réunion extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre 2017	22 - 25
10. Motions (mémoires) et nominations	
10.1 Culture, loisirs et vie communautaire	
10.1.1 Subventions 2018 - divers organismes	26 - 30

10.2	Finances	
10.2.1	Renouvellement – assurance responsabilité civile, bâtiments et véhicules municipaux – assurance responsabilité des directeurs et dirigeants municipaux – responsabilité fiduciaire	31 - 36
10.3	Ingénierie	
10.3.1	Remboursement - Fox Land Developments Inc. - construction de la rue Elsliger et achat de terrains sur le boul. Dieppe	37 - 43
10.3.2	Services d'ingénierie - sentier - ch. Melanson (rue du Moulin au ch. Fox Creek)	44 - 48
11.	Arrêtés municipaux	
11.1	Arrêté C-25 – Arrêté autorisant le Ville de Dieppe de fermer de manière permanente une portion de la rue Gaspé	49 - 50
11.1.1	1re lecture - TITRE	
11.1.2	2e lecture - TITRE	
12.	Avis de motion	
13.	Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil	
14.	Levée de la réunion	

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.1
Titre: Subventions 2018 - divers organismes
Date: le 8 janvier 2018

Que le conseil autorise l'octroi des subventions pour l'année 2018 aux divers organismes énoncés dans le mémorandum en date du 12 décembre 2017 et autorise en plus que la somme de ces subventions, se chiffrant à 308 700 \$, soit prélevée sur le compte no 1-2-20-28-2310 (Budget de fonctionnement général - Subventions aux organismes).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.1
Titre: Renouvellement – assurance responsabilité civile, bâtiments et véhicules municipaux – assurance responsabilité des directeurs et dirigeants municipaux – responsabilité fiduciaire
Date: le 8 janvier 2018

Que le conseil autorise le renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile, bâtiments et véhicules et de l'assurance responsabilité des directeurs et des dirigeants municipaux avec *Frank Cowan Company*, payable à *Assurance Goguen Champlain Insurance*, au prix de 304 989 \$ pour l'année 2018.

Que le conseil autorise le renouvellement de la police d'assurance fiduciaire avec *Southwestern Insurance Group Ltd.*, payable à *Assurance Goguen Champlain Insurance*, au prix de 3 620 \$ pour l'année 2018.

Que le conseil autorise le renouvellement de la police d'assurance responsabilité environnementale avec *Markel*, payable à *Assurance Goguen Champlain Insurance*, au prix de 18 985 \$ pour l'année 2018.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.1
Titre: Remboursement - Fox Land Developments Inc. - construction de la rue Elsliger et achat de terrains sur le boul. Dieppe
Date: le 8 janvier 2018

Que le conseil approuve le remboursement au promoteur, soit *Fox Land Developments Inc.*, d'une portion du coût de construction de la rue Elsliger, selon le protocole d'entente en date du 10 novembre 2015 entre la Ville, le ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick et ledit promoteur et autorise que ce remboursement au montant de 79 284 \$ (plus TVH) soit prélevé sur le compte no 3-3-35-58-7627 (Budget d'immobilisation général - Nouvelle école);

Que le conseil approuve le remboursement au promoteur, soit *Fox Land Developments Inc.*, du transfert financier provenant du ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick pour couvrir une portion des coûts de construction de la rue Elsliger, selon le protocole d'entente en date du 10 novembre 2015 et autorise que ce remboursement au montant de 100 000 \$ soit prélevé sur le compte no 3-3-35-58-7627 (Budget d'immobilisation général - Nouvelle école), conditionnel à ce que ledit montant soit reçu du ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick;

Que le conseil autorise l'acquisition des parcelles de terrains identifiées sous les NIDs 00924316 et 70622220, lesquelles sont requises pour le projet du prolongement du boulevard Dieppe (ch. Melanson à la rue Belle-Forêt), au montant total de 24 882 \$ (plus TVH) et autorise en plus que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-35-58-7627 (Budget d'immobilisation général - Nouvelle école);

Que le conseil autorise le transfert budgétaire au montant de 109 000 \$ du compte no 7-4-20-12-8920 (Fonds de réserve d'immobilisation général) au compte no 3-3-35-58-7627 (Budget d'immobilisation général - Nouvelle école).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.2
Titre: Services d'ingénierie - sentier - ch. Melanson (rue du Moulin au ch. Fox Creek)
Date: le 8 janvier 2018

Que le conseil autorise *exp Services Inc.* à entreprendre les services d'ingénierie visant le projet intitulé « Sentier - chemin Melanson - rue du Moulin au chemin Fox Creek », au montant de 41 000 \$ (plus TVH) et autorise en plus que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-35-58-7636 (Budget d'immobilisation général - Sentier - ch. Melanson).